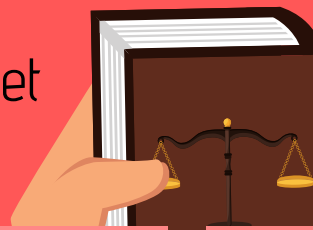


La réforme du droit français des contrats et les principes directeurs



La portée pratique

- un guide utile pour les contractants
- facilite le juge dans sa mission d'interprétation
- critiques: bascule l'ordre juridique

La portée normative

- critique avant: l'absence de portée normative
- question hiérarchique: pas de place hiérarchique ou une portée impérative
- une valeur constitutionnelle

La portée politique

- concilier l'approche libérale et la vision plus sociale
- marquer la spécificité du modèle contractuel français
- lutter "Euroscepticisme"

La liberté contractuelle

La liberté des parties:

- le contrat est le fruit de la liberté et de l'égalité des contractants
- consensualisme

La limite de la liberté contractuelle

- ne permet pas de déroger aux règles de l'ordre public
- état de dépendance
- déséquilibre significatif (contrat d'adhésion)



La sécurité contractuelle

- la force obligatoire du contrat
- une partie ne peut pas se délier unilatéralement d'un engagement contractuel
- un contractant ne peut pas modifier seul le contenu



le respect de la parole donnée a une valeur telle qu'elle n'a pas de prix

les tempéraments:

- la loi même: l'exécution en nature s'efface lorsqu'elle est impossible (biais art. 1221)
- l'ordre public

La bonne foi

- un inépuisable sujet de dispute doctrinale
- vue comme une force d'appoint du juge
- imposé à tous les stades du processus contractuel
 - par la loi (art. 1134, al.3, C. civ.)
 - l'effet de la jurisprudence
- la responsabilité extracontractuelle du négociateur de mauvaise foi
- le devoir de bonne foi est le ferment des sanctions

Critiques: pas une invasion de trop bons sentiments judiciaires qui aura par conséquent une instabilité?

Liberté,
Sécurité,
Loyauté!

Quelle portée pour les principes de liberté contractuelle, de sécurité et de bonne foi? L'article de D. Mazeaud, Le Droit comparé et européen, Volume 31, pp 59-72 Université d'été du droit continental, Paris 2019